



Signataire : Patrick Dimier

Date de dépôt : 2 mars 2023

Question écrite urgente

Quelle légitimité pour la nouvelle direction générale de la HES genevoise ?

Le directeur général de la HES de Genève prendra sa retraite en toute fin d'année 2023. Le processus de succession à la tête de cet établissement autonome a été lancé très en amont, soit en 2022. Or il semble qu'il soit sur le point d'aboutir avec une proposition faite au Conseil d'Etat, pour ratification, à l'instar du processus pour le recteur de l'université. Bis repetita ?

Sachant que la magistrate de tutelle des HES quittera son poste dans moins de trois mois, le Conseil d'Etat compte-t-il logiquement laisser à la personne qui lui succédera le soin de finaliser le processus et de lui proposer un choix de candidats, ou compte-t-il passer, en force, pour nommer ce haut fonctionnaire en toute fin de législature, plus de six mois avant son entrée en fonction ? Belle question d'éthique pour ce collège qui use souvent de ce mot.

De manière générale, les nominations de hauts cadres moins de trois mois avant le renouvellement du gouvernement ne devraient-elles pas être suspendues au profit du nouveau Conseil d'Etat, sauf urgences impératives bien entendu ?

En remerciant par avance le Conseil d'Etat de sa réponse qu'il voudra bien apporter, sur le fond comme sur la forme, à cette QUE !